Cinquante-huitième année. - N ° 221 A Vendredi 15 novembre 2024

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1034

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

419 097 654 RCS Lyon.
GROUPE PSIH.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 1000000.00 EUR.
Adresse : 77, Boulevard Marius Vivier Merle, 69003 Lyon.
Oppositions : Art. L. 236-15.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE GROUPE PSIH, Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros Siège social : 77 Boulevard Vivier Merle - 69003 LYON 419 097 654 R.C.S LYON ET ALICANTE Société par actions simplifiée au capital de 380.005 euros Siège social : 23 rue Paul Dubrule - 59810 LESQUIN 422 052 704 R.C.S. LILLE METROPOLE AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte signé par voie électronique le 12/11/2024, - La société GROUPE PSIH, société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros, ayant son siège social 77 Boulevard Vivier Merle - 69003 LYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 419 097 654 R.C.S. LYON, - La société ALICANTE, société par actions simplifiée au capital de 380.005 euros, ayant son siège social 23 rue Paul Dubrule - 59810 LESQUIN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 422 052 704 R.C.S. LILLE METROPOLE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société ALICANTE par la société GROUPE PSIH. La société ALICANTE ferait apport à la société GROUPE PSIH de la totalité de son actif, soit 4.091.907 €, à charge de la totalité de son passif, soit 3.014.263 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 1.077.644 €. Les parties à la fusion étant détenues intégralement par le même associé unique, il ne sera pas établi de rapport d'échange. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers. La fusion prendrait un effet rétroactif au 01/01/2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par ALICANTE depuis le 01/01/2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par GROUPE PSIH. La société ALICANTE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, les projets de fusion ont été déposés aux greffes des Tribunaux de commerce de LYON le 12/11/2024 et de LILLE METROPOLE le 12/11/2024. Pour avis..